

Gérer les inventions de salariés

Nouveau



Pierre Massot

Avocat au barreau de Paris
Arénaire Avocats

Objectifs

- ✓ Savoir évaluer les contraintes et les risques juridiques en présence d'inventions de salariés
- ✓ Savoir définir et mettre en place une politique de gestion des inventions de salariés dans l'entreprise
- ✓ Prendre les précautions nécessaires pour éviter les conflits

Moyens pédagogiques

Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente

Cas pratiques à résoudre en groupe (rédaction de clauses relatives aux inventions de salariés, préparation d'accords d'entreprise sur la rémunération des inventions de salariés, négociation et gestion des situations de crise)

Public concerné

Juristes, responsables propriété intellectuelle, ingénieurs brevets, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, avocats, CPI

9h-13h
en visio-
conférence

18 mars
2021

350€

Contenu

- ✓ État des lieux
 - spécificité de la gestion des inventions de salariés : facteur humain, contrat de travail, organisation et incitation à innover
 - panorama des solutions (France/étranger)
 - situations à risques (les cas imprévus)
- ✓ Régime juridique
 - champ d'application (cas des salariés détachés, stagiaires, etc.)
 - les différents types d'inventions (inventions de mission, inventions hors mission attribuables et inventions hors mission non attribuables)
 - principes applicables (formalisme, délais, sanctions, prescription, etc.)
 - méthode de calcul de la rémunération supplémentaire et du juste prix
 - rémunération des inventeurs salariés et traitement social de la rémunération
 - cas des inventions non brevetables
- ✓ La gestion des inventions de salariés en pratique
 - définir et mettre en place une politique de gestion des inventions de salariés
 - définir et organiser la rémunération des inventeurs salariés en pratique (clauses contractuelles, accords d'entreprise, etc.)
 - gérer les conflits (précontentieux, procédure devant la CNIS, procédure judiciaire)